



République du Sénégal

Un Peuple-Un But-Une foi

PRIMATURE



**Atelier national de présentation des documents provisoires de
projets du 2nd Programme MCA Sénégal
RAPPORT FINAL**

Dakar, Hôtel King Fahd, 26 octobre 2017

Sommaire

I. CONTEXTE, ENJEUX, OBJECTIFS ET DEROULEMENT DE L'ATELIER	3
A. LE CONTEXTE ET LES ENJEUX	3
B. LES OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	4
1. <i>Les objectifs de l'atelier</i>	4
2. <i>Les résultats attendus</i>	4
C. LE DEROULEMENT DE L'ATELIER	4
II. LA CEREMONIE D'OUVERTURE	5
III. LA PRESENTATION DES DOCUMENTS DE PROJETS PROVISOIRES.....	7
A. PROJET 1 : DIVERSIFICATION DES SOURCES DE PRODUCTION D'ELECTRICITE, OPTIMISATION DU PARC ET GESTION DE LA DEMANDE	8
B. PROJET 2 : AMELIORATION DE L'ACCES A L'ELECTRICITE EN MILIEU RURAL ET PERIURBAIN	9
C. PROJET 3 : MODERNISATION ET RENFORCEMENT DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION	9
D. PROJET 4 : AMELIORATION DU CADRE LEGAL ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DU SECTEUR	10
E. LES QUESTIONS ET ELEMENTS DE DISCUSSION	12
IV. LES TRAVAUX EN COMMISSIONS	15
A. LA COMMISSION 1	16
B. LA COMMISSION 2	16
C. LA COMMISSION 3	17
D. LA COMMISSION 4	17
E. LES INTERVENTIONS A LA SUITE DES RAPPORTS DES COMMISSIONS	18
V. LA CEREMONIE DE CLOTURE.....	19
ANNEXES	20
ANNEXE 1 : LES TERMES DE REFERENCE DE L'ATELIER	21
ANNEXE 2 : L'AGENDA DE L'ATELIER	27
ANNEXE 3 : LES RAPPORTS DES TRAVAUX DE GROUPE.....	28
ANNEXE 4 : LA LISTE DES MEMBRES DES COMMISSIONS	37

LISTE DES PHOTOS

1. Vues du présidium à la cérémonie d'ouverture	6
2. Vues de la salle	11
3. Vues des travaux de la commission 1	16
4. Vues des travaux de la commission 2	16
5. Vues des travaux de la commission 3	17
6. Vues des travaux de la commission 4	17

I. CONTEXTE, ENJEUX, OBJECTIFS ET DEROULEMENT DE L'ATELIER

A. Le contexte et les enjeux

Le Gouvernement du Sénégal et le Millennium Challenge Corporation ont signé le 16 septembre 2009 un accord de don dénommé « Compact » qui a porté sur des interventions essentiellement articulées de projets de développement intégré de pôles régionaux dans les zones Nord et Sud du pays. Ce premier Compact a été clôturé en septembre 2015 au terme de cinq (5) années de mise en œuvre. Le 15 septembre 2015, le Sénégal a été déclaré éligible à la formulation d'un second Compact. Une éligibilité qui résulte d'une évaluation positive, pour l'essentiel, du premier Compact par le Comité de Gestion de l'Investissement du MCC portant sur 20 indicateurs en rapport avec la bonne gouvernance, les investissements dans les ressources humaines et les mesures prises en faveur de la libéralisation de l'économie.

Dans l'optique d'accompagner les pays éligibles à la formulation d'un Compact, le Millennium Challenge Corporation a mis au point une démarche systématique de diligence raisonnable. L'objectif de cette démarche est de veiller à ce que soient renforcées les possibilités d'influer positivement sur le niveau de l'activité du secteur privé à travers des projets qui lui seront soumis pour financement afin de contribuer à la réduction de la pauvreté au Sénégal par la croissance économique.

Pour s'engager dans ce processus, le Gouvernement du Sénégal a mis en place par décret n° 2016-1782 en date du 10 novembre 2016 une structure administrative dénommée « Unité de Formulation et de Coordination du second programme Millennium Challenge Account Sénégal » (UFC-MCA Sénégal).

L'analyse des contraintes a constitué la première phase du développement du Compact. Elle a démarré à partir du mois de juin 2016 et été finalisée au mois d'octobre de la même année. Elle a abouti à l'analyse de deux contraintes majeures à l'investissement et à l'entrepreneuriat privé au Sénégal :

- le coût élevé de l'énergie et le faible accès à l'électricité pour les ménages et les entreprises ;
- le cadre réglementaire et administratif concernant les procédures d'importation d'intrants de production, de paiement d'impôts et le fonctionnement du marché du travail, peu favorables à l'investissement privé.

La seconde phase du processus de formulation a porté sur l'analyse des causes profondes des deux contraintes identifiées. Elle a permis de recueillir les perceptions des parties prenantes sur les origines socioéconomiques ou politiques de ces contraintes. Cette deuxième phase a été mise à profit pour collecter des évidences et données additionnelles relatives aux deux contraintes évaluées. Les données primaires et secondaires recueillies ont renseigné une note conceptuelle validée par le Comité de Pilotage.

Ainsi, sur recommandation du Comité de Pilotage, l'UFC-MCA Sénégal, la note conceptuelle intitulée « **ENERGIE ABORDABLE ET ACCESSIBLE A TOUS** » a été soumise au MCC.

Une troisième phase du processus de formulation a consisté à la définition des projets selon quatre (4) composantes suggérées par la note conceptuelle validée par le MCC en avril 2017.

Ces quatre (4) composantes sont :

1. Diversification des sources de production, optimisation du parc et gestion de la demande ;
2. Amélioration de l'accès à l'électricité en milieux rural et périurbain ;
3. Modernisation et renforcement des réseaux de transport et de distribution ;
4. Amélioration du cadre légal et renforcement des capacités des acteurs du secteur.

Les activités de formulation se déroulent simultanément avec l'élaboration d'une feuille de route pour le secteur de l'électricité et d'une autre pour le secteur du gaz. Ces feuilles de route vont permettre au Gouvernement du Sénégal de définir une vision à long terme du sous-secteur de l'électricité et de celui du gaz.

L'atelier national de présentation des propositions des projets s'inscrit dans une démarche de participation inclusive des parties prenantes afin de promouvoir une appropriation nationale du processus de formulation et de ses résultats (*voir les termes de références en annexe 1*).

B. Les objectifs et résultats attendus

1. Les objectifs de l'atelier

Ils sont les suivants :

1. Présenter aux parties prenantes les différents projets proposés pour former le 2nd programme MCA-Sénégal ;
2. Recueillir les suggestions et conseils des parties prenantes pour améliorer la qualité des projets ;
3. Présenter les prochaines étapes.

2. Les résultats attendus

Ils sont les suivants :

1. Les projets proposés pour former le 2nd programme MCA-Sénégal sont présentés aux parties prenantes ;
2. Des suggestions et conseils sont recueillies pour améliorer les documents de projets ;
3. L'engagement des parties prenantes est maintenu pour les étapes de la formulation qui suivent la soumission des projets.

C. Le déroulement de l'atelier

L'atelier s'est déroulé en sessions plénières et en travaux de commissions (*voir l'agenda en annexe 2*). Il a été marqué par trois temps majeurs :

1. Une plénière d'ouverture pour présenter à toutes les parties prenantes un résumé des 4 projets qui composent le prochain programme MCA-Sénégal ;
2. Les travaux en quatre commissions de réflexion en raison d'une commission par projet ;
3. La restitution des travaux de commissions en plénière qui a permis à l'UFC et au MCC de faire une synthèse des suggestions des parties prenantes et de décliner les prochaines étapes de la formulation.

II. LA CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par trois allocutions :

- Mme Marième NDOYE DECRAENE, Coordonnateur de l'Unité de Formulation et Coordination du second programme MCA-Sénégal ;
- Mme Martina BOUSTANI, 1^{er} Conseiller de l'ambassade des Etats-Unis à Dakar ;
- M. Adama DIALLO Secrétaire Général du Ministère du Pétrole et des Energies.

(i) Allocution de Mme Marième NDOYE DECRAENE (UFC-MCA)

Durant la cérémonie d'ouverture, Mme Marième Ndoye Decraene, Coordonnateur de l'Unité de Formulation et Coordination du second programme MCA-Sénégal, a tenu à dire, pour le magnifier, que les propositions de projets présentés sont le résultat d'une riche et fructueuse collaboration avec les entités parties prenantes du secteur de l'Energie au Sénégal. C'est dans le cadre d'un processus initié en juin 2016 et mené de façon inclusive, à travers une large collaboration avec les acteurs publics, privés et de la société civile, que les documents provisoires des quatre projets du second programme MCA-Sénégal soumis à l'examen des participants ont été élaborés.

Au regard du niveau d'expertise et de l'engagement des participants, le Coordonnateur de l'UFC a pensé qu'au sortir de cet atelier, des recommandations pertinentes seront formulées pour finaliser les documents de projets à soumettre au Millennium Challenge Corporation (MCC) pour lever la contrainte portant sur le coût élevé de l'énergie et le faible accès à l'électricité au Sénégal contribuant ainsi à réduire la pauvreté au Sénégal. Elle a tenu à remercier Mme Laura Rudert Syed, Directrice MCC pour le Sénégal et toute son équipe pour l'appui constant à la formulation de ce second compact.

(ii) Allocution de Mme Martina BOUSTANI (Ambassade des Etats-Unis)

Dans son discours à l'occasion de cette cérémonie d'ouverture, Mme Martina Boustani, 1^{er} Conseiller de l'Ambassade des Etats-Unis à Dakar a demandé aux participants de l'atelier d'avoir à l'esprit lors de ces travaux deux idées principales. La première est que "le challenge" constitue le terme le plus important dans la dénomination du MCC. La seconde idée est le fait de savoir si le Sénégal est prêt à affronter un défi encore plus grand que le premier Compact. Mme Boustani a rappelé qu'il s'agissait dans ce premier Compact de construire des routes. Les résultats ont été impressionnants. Les routes de Podor, Kolda et Tanaff ont été réalisées. Il ne reste qu'une partie de la route nationale n°6 pour que le défi ne soit complètement relevé.

Pour ce second Compact, le défi est de rendre l'énergie plus accessible aux populations et à un moindre coût. C'est plus difficile à faire qu'à dire, a fait remarquer Mme Boustani, rappelant que MCC choisit les projets à financer selon des critères très stricts. Le Sénégal n'a pas besoin que de bonnes propositions, il a besoin de meilleures propositions. Dans cette perspective, il faut pouvoir répondre à un certain nombre de questions selon le 1^{er} conseiller de l'ambassade des Etats-Unis. Est-ce que les projets s'attaquent directement aux obstacles à la croissance ? Est-ce qu'ils sont réalisables dans un délai de cinq ans ? Est-ce qu'ils répondent aux exigences du MCC dans les domaines social, du genre et environnemental ? Est-ce que les populations seront positivement affectées par les projets. Elle a conclu en demandant aux participants de garder à l'esprit le fait que ceux qui fournissent les financements voudront avoir des explications sur les modes et les délais d'exécution des

projets. Le Congrès et les populations américaines voudront savoir si les investissements ont été réalisés de façon diligente.

(iii) Allocution de M. Adama DIALLO (Ministère du pétrole et des énergies)

Après avoir remercié très chaleureusement, le MCC, le Gouvernement et le peuple américains pour leur appui constant à la formulation de ce second Compact, M. Adama Diallo, Secrétaire général du Ministère du Pétrole et des Energies, a rappelé que l'éligibilité du Sénégal à ce second Compact est pour l'essentiel, née de la confiance renouvelée de MCC. Elle fait suite à l'exécution avec succès du premier Compact conjuguée aux évaluations positives, par le comité de gestion de l'investissement du MCC des indicateurs portant sur la bonne gouvernance, les investissements dans les ressources humaines et les mesures en faveur de la libéralisation.

Selon lui, la première phase du processus de formulation du second programme MCA Sénégal a permis de s'accorder avec tous les segments de la société sur la contrainte majeure à l'investissement et à l'entrepreneuriat privés au Sénégal, portant sur le coût élevé de l'énergie et le faible accès à l'électricité. M. Diallo s'est dit convaincu que lever cette contrainte, avec la mise en œuvre du second Compact, contribuera fortement à l'émergence du Sénégal conformément au Plan Sénégal Emergent. Dans cette dynamique vers l'émergence, le PSE a identifié le secteur de l'énergie comme étant un pilier majeur au développement de l'économie et à la réduction des inégalités sociales et territoriales. En conclusion, il a assuré que le Gouvernement accordera une attention particulière aux recommandations qui sortiront de cet atelier.



1. Vues du président à la cérémonie d'ouverture

III. LA PRESENTATION DES DOCUMENTS DE PROJETS PROVISOIRES

La présentation a été faite par les membres de l'équipe de l'UFC qui ont d'abord commencé par rappeler les grandes lignes du Compact II, les critères d'investissements de MCC et le processus de formulation pour resituer l'étape à laquelle se situe la présentation des documents provisoires de projets.



Le but du Compact II est le suivant :

« Réduction de la pauvreté à travers la croissance économique ». Le coût estimatif total du Compact II est de 815,33 de dollars US soit 489,2 milliards FCFA. Le budget définitif du Compact II sera déterminé par le Comité de Gestion de l'Investissement de MCC, avec approbation du Congrès américain.

Le Compact comporte des critères obligatoires et des critères essentiels :

- **Les critères obligatoires d'investissement de MCC :**
 - 1) Adresser les causes profondes des contraintes à la croissance économique telles que définies par l'Analyse de Contraintes et le PSE
 - 2) Générer des taux de rentabilité économique au moment de la décision sur l'investissement (> 10%)
 - 3) Assurer une mise en oeuvre réalisable sur 5 ans (2019-2020 pre-mise en oeuvre, entrée en vigueur 2020, mise en oeuvre 2020-2025)
 - 4) Assurer l'appropriation du pays (gouvernement, société civile, secteur privé, etc) sur les causes profondes et les projets et investissements proposés pour en assurer la résolution
 - 5) Prendre en compte la durabilité lors de la formulation du Compact, surtout sur le plan des réformes politiques et institutionnelles
 - 6) Se conformer aux directives environnementales et à la politique de genre et inclusion sociale de MCC
 - 7) Prendre en compte des indicateurs clairs pour mesurer les résultats des projets

- **Les autres critères essentiels d'investissement de MCC :**
 - 1) Permettre, promouvoir et générer des investissements privés complémentaires de montants considérables
 - 2) Confirmer que les segments pauvres de la population bénéficieront des investissements (approche « pro-poor »)
 - 3) Assurer un effet de levier pour attirer des financements supplémentaires (ex. intervention d'autres bailleurs de fonds, du secteur privé et/ou du gouvernement)

L'atelier de présentation des documents de projet se situe entre la définition desdits projets et la conception et diligence (évaluation) de projets. Ainsi, cette étape permet de saisir les contributions des différentes parties prenantes avant la finalisation des documents.

Rappel du processus et calendrier de la formulation															
2016				2017				2018				2019			
March	June	Sept	Dec	March	June	Sept	Dec	March	June	Sept	Dec	March	June	Sept	Dec
3	6	9	12	15	18	21	24	27	30	33	36	39	42	45	48

Où en sommes-nous ?							
CTL/ Core team	Analyse des contraintes	Analyse des causes profondes/ Notes Conceptuelles	Définition de projets	Conception et Diligence (évaluation) de Projets	Négo- tiations	Approbation du Conseil d'Administration de MCC et du Congrès américain	Préparation pour l'Entrée en Vigueur; Mise en Oeuvre 2020-2025

Les quatre projets sont les suivants :

- *Projet 1: Diversification des sources de production, optimisation du parc et gestion de la demande ;*
- *Projet 2 : Amélioration de l'accès à l'électricité en milieux rural et périurbain ;*
- *Projet 3: Modernisation des réseaux de transport et de distribution ;*
- *Projet 4: Amélioration du cadre réglementaire et renforcement des capacités des acteurs du secteur ;*

Pour chaque projet, il a été présenté l'énoncé du problème, l'énoncé de l'objectif du projet, description du projet (composantes et activités) ainsi qu'un certain nombre de dispositions relatives à la mise en œuvre et aux risques.

Pour la mise en œuvre, les dispositions sont les suivantes : (i) Réformes politiques et institutionnelles ; (ii) Dispositions spécifiques de mise en œuvre pour les projets régionaux ; (iii) Entités de mise en œuvre ; (iv) Pérennité.

Les risques et autres considérations particulières sont analysés et portent sur les plans : (i) Techniques ; (ii) Environnementaux ; (iii) Genre et Social ; (iv) Institutionnels ; (v) Liés aux investissements du secteur privé.

Sont également présentées, d'autres considérations particulières telles que les opportunités de partenariat avec d'autres bailleurs et les projets régionaux (*les documents de projets sont disponible sur le site officiel de l'UFC : <http://www.ucf-mcasn.com/formulation/definition-des-projets/>*).

A. Projet 1 : Diversification des sources de production d'électricité, optimisation du parc et gestion de la demande

Ce projet vise la diversification des sources de production de l'électricité afin de réduire le coût de l'énergie pour les ménages et les entreprises par la réduction du coût de services de l'électricité de Senelec. Le coût estimatif du projet est de 180,65 millions USD soit 108,39 milliards FCFA.

Projet 1 : Diversification des sources de production, optimisation du parc et gestion de la demande		
Enoncé du problème	Enoncé de l'objectif du projet	Description du projet proposé
- Coût de production non	- Optimiser le coût de production	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Composante 1</u> : Mise en place d'une centrale virtuelle - Activité 1 : Eclairage efficace avec la promotion des LED

optimisé - Stabilité du système électrique affecté	- Garantir la sûreté du système électrique	- Activité 2 : Eclairage public efficace à LED • <u>Composante 2</u> : Stabilisation du réseau: - <i>Activité 1</i> : Réserve tournante - <i>Activité 2</i> : Stockage par batteries pour le réseau national
---	--	---

B. Projet 2 : Amélioration de l'accès à l'électricité en milieu rural et périurbain

Ce projet vise l'amélioration de l'accès à l'électricité en milieu périurbain et rural pour promouvoir le développement de chaînes de valeurs et l'accès à l'électricité dans les zones isolées à faible densité de charge. Le coût estimatif du projet est de 131,9 millions USD soit 79,14 milliards FCFA.

Projet 2 : Amélioration de l'accès à l'électricité en milieu rural et périurbain		
Enoncé du problème	Enoncé de l'objectif du projet	Description du projet proposé
- Difficultés d'accès - Faible maillage du réseau - Non acceptabilité sociale des tarifs - Urbanisation non maîtrisée en zone péri urbaine	- le développement de différentes chaînes de valeur agricoles, - l'accès à l'électricité en zones isolées à faible densité de charge, - et le financement de l'accès en zones rurale et périurbaine	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Composante 1</u> : Extension et densification du réseau électrique pour l'appui à l'économie rurale et aux chaînes de valeur agricoles - <i>Activité 1</i> : Fourniture et pose de 451,3 km de lignes de ramification en 30 kV à partir des dorsales MT - <i>Activité 2</i> : Electrification de 219 pôles de développement et 478 localités dans les départements de Ziguinchor, Oussouye, Bignona, Sédhiou et Foundiougne - <i>Activité 3</i> : Electrification optimisée de zones rurales et périurbaines • <u>Composante 2</u> : Appui financier au développement de l'accès à l'électricité en milieu rural et péri-urbain (Rural Electricity Access Fund – REAF)

C. Projet 3 : Modernisation et renforcement des réseaux de transport et de distribution

Ce projet vise à améliorer la qualité du réseau de Senelec en vue de réduire les dépenses coûteuses des ménages et des entreprises en énergie de substitution. Le coût estimatif du projet est de 400,17 millions USD soit 240,10 milliards FCFA.

Projet 3 : Modernisation des réseaux de transport et de distribution		
Enoncé du problème	Enoncé de l'objectif du projet	Description du projet proposé
- Mauvaise qualité de service - Coût de service élevé - Dépenses en énergie de substitution - Faible accès à l'électricité	- Amélioration qualité de service - Réduction du coût du service de Senelec - Réduction des dépenses en énergie de substitution des ménages et entreprises - Faciliter l'accès à l'électricité	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Composante 1</u> : Modernisation et renforcement du réseau de transport - <i>Activité 1</i> : Boucle 225 kV de Dakar - <i>Activité 2</i> : Intégration des projets miniers au réseau principal - <i>Activité 3</i> : Construction de la « boucle 225 kV du Ferlo » reliant Matam, Linguère et Touba - <i>Activité 4</i> : Modernisation du centre de conduite (Dispatching National) - <i>Activité 5</i> : Programme de remplacement des transformateurs • <u>Composante 2</u> : Modernisation et renforcement du réseau de distribution - <i>Activité 1</i> : Réserve tournante - <i>Activité 2</i> : Stockage par batteries pour le réseau national



D. Projet 4 : Amélioration du cadre légal et renforcement des capacités des acteurs du secteur

Ce projet vise à améliorer le cadre légal et institutionnel en vue de renforcer la gouvernance pour un meilleur climat des affaires pour les investisseurs privés, le renforcement de la régulation et de la concurrence dans le secteur de l'énergie et l'amélioration de la qualité des services et des produits énergétiques. Le coût estimatif du projet est de 34,8 millions USD soit 20,88 milliards FCFA.

Projet 4 : Amélioration du cadre réglementaire et renforcement des capacités des acteurs du secteur		
Enoncé du problème	Enoncé de l'objectif du projet	Description du projet proposé
- Divers problèmes et difficultés	- Améliorer le cadre légal et institutionnel en vue de renforcer la gouvernance du secteur pour contribuer à l'atteinte des objectifs du PSE	<ul style="list-style-type: none"> • Composante 1 : Réforme du cadre légal <ul style="list-style-type: none"> - Activité 1 : La finalisation et l'opérationnalisation d'un code de l'électricité - Activité 2 : Révision du cadre légal du sous-secteur des hydrocarbures (code Pétrolier, loi 98-31) et appui à la mise en œuvre des nouvelles règles - Activité 3 : La finalisation et l'opérationnalisation des réformes sur l'efficacité énergétique - Activité 4 : La simplification des procédures d'agrément, de délivrance des licences et de gestion des incitations • Composante 2 : Stabilisation du réseau: <ul style="list-style-type: none"> - Activité 1 : Réserve tournante - Activité 2 : Stockage par batteries pour le réseau national





2. Vues de la salle

E. Les questions et éléments de discussion

A la suite de la présentation des propositions de projets, quelques intervenants ont pris la parole pour exposer leurs préoccupations et suggestions.

Un intervenant membre du Comité National des Hydrocarbures (CNH) a déploré que dans la présentation du projet 4, concernant le volet extension des attributions de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE), il est mentionné « processus d'absorption » du CNH par la CRSE. Il a fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'un processus d'absorption mais plutôt d'une intégration du CNH au sein de la CRSE. Il conviendrait selon lui de trouver une meilleure formulation du processus.

Dans la mise en place de règlements d'application spécifiques pour permettre au régulateur de disposer de tous les outils pour assurer son indépendance, il a estimé que la CRSE devrait plus s'impliquer dans l'électrification rurale. Elle participe, certes, aux appels d'offres mais devrait avoir beaucoup plus d'attributions dans ce sous-secteur où l'ASER reste le maître d'ouvrage délégué et assure le contrôle.

Le représentant de la Senelec est intervenu dans le débat suggérant qu'il conviendrait de trouver rapidement un site pour le stockage. La Senelec envisage d'avoir recours à l'énergie solaire et adjoindre le stockage lui permettrait de réduire les coûts.

Concernant le déclassement de certaines centrales de la Senelec, a-t-il estimé que la C6 doit être citée dans le document. Par contre, il ne serait pas judicieux d'intégrer la centrale C4 qui est presque en fin de vie dans ce programme de réhabilitation et de conversion de la capacité de production de la Senelec.

Deux autres remarques ont été faites par le représentant de la Senelec qui se dit surpris de ne pas voir figurer la centrale électrique à Kayar dans le volet Développement des infrastructures gazières et Diamniadio dans le volet Transport. Cette absence paraît anachronique d'autant qu'il existe du gaz à Kayar et que Diamniadio devrait avoir un poste qui va accueillir les liaisons de Kayar. Réhabiliter les unités de production de la Senelec est une nécessité mais il a estimé qu'il fallait intégrer Kayar dans le volet Développement d'infrastructures gazières. Sur ce plan, les concepteurs des projets devraient, selon lui, se rapprocher un peu plus des standards Senelec.

Concernant le code réseau qui devrait être mis en place pour réglementer la participation des différents acteurs, il a rappelé l'existence d'un code réseau mis en place depuis 2007 dans les 14 pays de la CEDEAO dans le cadre du WAPP. Il serait judicieux de prendre en compte les codes réseaux régionaux pour une mise en cohérence.

Un représentant de la Banque mondiale a évoqué le risque de gestion si tous les projets devraient être pris en charge par le MCC. Il est nécessaire, selon lui, qu'il y ait une coordination avec les autres Partenaires Techniques et Financiers pour parer aux risques de friction et aux doubles emplois qui pourraient survenir.

Concernant les réformes, il a estimé que l'on devrait statuer très rapidement sur les questions relatives à l'accès à la terre ou le mode de financement par le privé. Ce sont là des questions qu'il faut résoudre avant la mise en œuvre pour ne pas obérer la réalisation des projets.

Pour la séparation entre la production, le transport et la distribution, il a estimé qu'il fallait prendre exemple sur le WAPP (West African Power Pool). Le système d'interconnexion ouest-africain a fait une nette séparation entre ces trois entités. Au sujet de l'intervention des privés dans le Compact, il s'est demandé à quel niveau ils devraient intervenir ou si ce sont les feuilles de route qui devront préciser leurs domaines d'intervention.

A propos de l'élargissement des attributions du régulateur, il pense qu'il n'est pas nécessaire de revoir les textes sur certains points comme celui concernant l'urbain et le rural puisqu'il n'y a pas de réelle distinction entre ces deux champs.

Un autre participant s'est appesanti sur cette question de l'élargissement des attributions du régulateur estimant qu'il est nécessaire de prendre en charge l'amont pétrolier et des hydrocarbures en général. Le Sénégal, a-t-il dit, veut se mettre sur les standards qui sont en vigueur au plan international en ce qui concerne la gestion des produits pétroliers. Pour ce faire, il est nécessaire que la régulation se fasse en amont.

Sur l'augmentation des capacités de stockage ; dans quelques années, les infrastructures seront devenues obsolètes. Il a estimé nécessaire d'augmenter le stock de sécurité jusqu'à 35 jours. Pour l'instant, ce stock n'est que 15 jours.

Dans sa réponse, Mme Marième Ndoye Decraene, coordonnateur de l'UFC, a fait savoir que la plupart des réponses aux interrogations peuvent trouver des réponses dans les documents soumis à leur appréciation. Elle a ajouté que les feuilles de route de l'électricité et de la production gazière en cours d'élaboration apporteront encore des réponses beaucoup plus précises à ces questionnements.

Elle a dit que certaines suggestions sorties des débats seront examinées non sans rappeler qu'il faudrait cependant tenir compte des critères du MCC par rapport aux choix des projets. Il ne sert à rien, a-t-elle fait remarquer, de soumettre au MCC des projets qui ne seront pas retenus à terme.

Après s'être félicitée de la qualité des interventions qui présage déjà de la richesse des débats à venir en commission, Mme Decraene a passé la parole à M. Pape Mademba Bitèye, Secrétaire Permanent à l'Energie (SPE), pour apporter quelques éclairages par rapport aux suggestions et interrogations des participants.

Dans son propos, M. Bitèye a tenu à rassurer l'assistance sur certains points soulevés par les participants. Selon lui, l'élaboration des feuilles de route va permettre de résoudre définitivement le problème de la disponibilité en quantité suffisante et à moindre coût de l'électricité. Des études sont déjà effectuées ou en train de l'être avec Power Africa sur le financement de l'USAID qui permettront de circonscrire les risques.

Concernant l'extension des compétences du régulateur sur le sous-secteur de l'électrification rurale, M. Bitèye a fait savoir que lors des consultations menées lors des phases précédentes du processus de formulation des propositions de projet, les clients ruraux ont exprimé un manque de ressenti des impacts positifs de la régulation. Ils s'estiment défavorisés par rapport aux urbains.

Toujours dans le cadre des nouvelles attributions à conférer au régulateur, M. Bitèye estime que l'essentiel réside dans l'élargissement de son champ de compétence et dans l'octroi devant lui permettre de pouvoir réaliser ses missions dans les meilleures conditions.

Concernant l'implication des parties prenantes, M. Bitèye a affirmé qu'avec l'exécution de la feuille de route du développement de l'infrastructure gazière et celle de l'électricité, tout le monde aura sa place dans le Compact II.

Il a aussi assuré que les aspects sociaux seront pris en charge dans la mise en œuvre à travers un Plan d'Intégration Sociale et une Etude d'Impact Environnemental et Social. Et concernant l'aspect genre, un projet d'institutionnalisation de cette dimension sera mis en place dans les ministères clés.

Dans sa conclusion, le Secrétaire Permanent à l'Energie a dit que les réformes ne doivent pas seulement être des slogans. Elles doivent pouvoir être traduites dans la réalité. Le travail de formulation qui est en cours a pour fonction de permettre au Gouvernement de prendre des décisions pour réaliser ces réformes.

IV. LES TRAVAUX EN COMMISSIONS

Les participants ont été répartis en quatre commissions de réflexion en raison d'une commission par projet (voir la liste des participants aux commissions en annexe 4).

Au sein des commissions les parties prenantes ont fait des observations sur les différentes sections des projets ainsi que des recommandations qui ont été recueillies sur la base d'une liste de questions proposées par le MCC. Les questions de discussion en commission sont les suivantes.

Les questions de discussion en commission	
1. Clarté de l'énoncé du problème	
a.	Le projet répond-t-il aux principaux problèmes qui contribuent à la contrainte majeure (coût élevé de l'énergie et faible accès à l'électricité en milieu rural et périurbain) à la croissance économique et / ou à la réduction de la pauvreté au Sénégal ?
b.	Y a-t-il un aspect majeur qui serait omis ?
2. Objectifs et résultats	
a.	Les activités proposées dans le cadre du projet sont-elles nécessaires et suffisantes pour lever la contrainte liée à l'énergie
b.	Les résultats escomptés sont-ils clairs et réalisables en cinq ans (délai de mise en œuvre prescrit par le MCC)?
3. Réformes	
a.	Quels actes concrets le Gouvernement pourrait-il poser pour montrer son engagement envers les réformes requises dans le cadre du projet ?
b.	Quelles recommandations avez-vous pour la réussite des réformes nécessaires dans la durée du Compact?
4. Durabilité	
a.	Quels mécanismes et / ou réformes seraient nécessaires pour assurer le succès et la durabilité du projet ?
b.	Quelles sont les changements de comportement qui seraient nécessaires pour assurer la durabilité du programme et les blocages/risques y afférent ?
5. Risques	
a.	Hormis les risques identifiés dans les documents de projets, y a-t-il d'autres risques majeurs au développement et à la mise en œuvre du projet ?
b.	Quels seraient les solutions de mitigation de ces risques ?
6. Leçons apprises	
a.	Comment capitaliser l'expérience des autres projets d'énergie au Sénégal et du premier Compact ?
7. Partenariats	
a.	Existe-t-il des projets en cours ou prévus dont nous devrions être informés ?
b.	Quel est le potentiel de la participation du secteur privé à ce projet (du Compact) ou à l'investissement ?
8. Impact sur la pauvreté et de l'inclusion sociale	
a.	Comment maximiser l'impact du projet sur les pauvres ?
9. Engagement des parties prenantes	
a.	Quelle est, selon vous, l'importance de l'engagement des parties prenantes ?
b.	Comment, selon vous, s'assurer de l'engagement des parties prenantes ?
10. Recommandations	
a.	Quelles sont les principales recommandations sur ce projet proposé au financement du MCC ?
11. Autres aspects importants?	

A. La commission 1

Commission 1 : Diversification des sources de production, optimisation du parc et gestion de la demande

Facilitateur/modérateur : Papa Mademba BITEYE, Secrétaire Permanent à l'Énergie (SPE) ;

Rapporteur : Papa Toby GAYE (SENELEC).



3. Vues des travaux de la commission 1

B. La commission 2

Commission 2 : Amélioration de l'accès à l'électricité en milieux rural et périurbain

Facilitateur/modérateur : Alioune FALL, Ancien Président de la CRSE ;

Présentateurs : - Ngoné TALL,
- Yacine Diagne GUEYE,
- Ousmane Fall SARR

Rapporteur : Yacine Diagne GUEYE



4. Vues des travaux de la commission 2

C. La commission 3

Commission 3 : Modernisation des réseaux de transport et de distribution

Facilitateur/modérateur : Assane DIOUF, Ancien SPE ;

Rapporteur : Ndiouga NDIAYE



5. Vues des travaux de la commission 3

D. La commission 4

Commission 4 : Amélioration du cadre réglementaire et renforcement des capacités des acteurs du secteur

Facilitateur/modérateur : M. Idrissa NIASSE, Consultant énergie, ancien Conseiller technique au Ministère de l'énergie ;

Rapporteurs : Fatou Thiam SOW



6. Vues des travaux de la commission 4

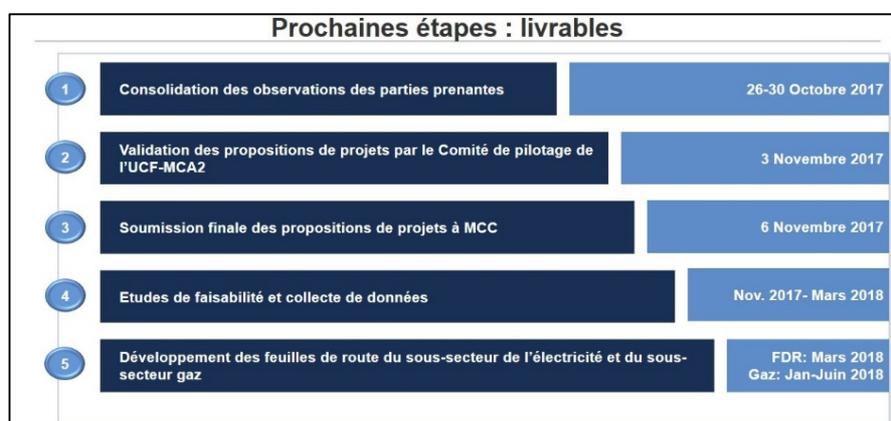
A la suite des travaux, les 4 commissions ont successivement restitué leurs rapports (voir les rapports des commissions en annexe 3).

E. Les interventions à la suite des rapports des commissions

Le coordonnateur de l'UFC-MCA Sénégal, Mme Decraene a apporté des éclairages sur la mise en œuvre des projets. Elle a informé les participants qu'à la suite du dépérissement de l'UFC-MCA Sénégal, une nouvelle entité de mise en œuvre sera mise sur pied et qui va collaborer avec toutes les parties prenantes. Tirant les leçons du Compact^oI, une évaluation des capacités des parties prenantes sera réalisée au regard des missions qui leur seront confiées. Elle a aussi informé les participants qu'en raison de la nature du financement d'origine américaine, les procédures de passation de marché dans le cadre du Compact ne seront pas soumises aux procédures en vigueur au Sénégal. Elles devront respecter les normes édictées par le Millennium Challenge Corporation.

Evoquant les prochaines étapes et les livrables, Mme Marième Ndoye Decraene a dit qu'après consolidation des observations des parties prenantes intervenues du 26 au 30 octobre 2017, la validation des propositions de projets par le Comité de Pilotage l'UFC-MCA Sénégal se fera le 3 novembre 2017. La soumission finale des propositions de projets à MCC se fera le 6 novembre 2017. Les études de faisabilité et la collecte des données aura lieu entre le mois de novembre 2017 et mars 2018. Le développement des feuilles de route du sous-secteur de l'électricité aura lieu en mars 2018 et celui du sous-secteur gaz entre janvier et juin 2018.

Prochaines étapes																
2016				2017				2018				2019				
March	June	Sept	Dec	March	June	Sept	Dec	March	June	Sept	Dec	March	June	Sept	Dec	
3	6	9	12	15	18	21	24	27	30	33	36	39	42	45	48	
Où en sommes-nous ?																
CTL/ Core team	Analyse des contraintes	Analyse des causes profondes/ Notes Conceptuelles	Définition de projets	Conception et Diligence (évaluation) de Projets				Négo- tations	Approbation du Conseil d'Administration de MCC et du Congrès américain		Préparation pour l'Entrée en Vigueur; Mise en Oeuvre 2020-2025					



V. LA CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie a été présidée par M. Papa Mademba Bitèye, Secrétaire Permanent à l’Energie. Prenant la parole en premier, Mme Laura Rudert Syed, Directrice MCC pour le Sénégal, a félicité les participants pour le travail inclusif et transparent qui a prévalu durant cet atelier. Les commentaires sont constructifs et francs. La participation de tous les segments de la société, les partenaires sociaux, la société civile, l’Etat, les associations de consommateurs, a été très appréciée. Elle a vivement engagé les parties prenantes à continuer. Pour résoudre le problème de l’accessibilité de l’énergie à tous et à un moindre coût, il faudra l’appui de tout le monde. Un discours qui s’est terminé par un « *nio far !* » qui veut dire en wolof « *nous sommes ensemble !* ».

Mme Marième Ndoye Decraene, coordonnateur de l’UFC-MCA Sénégal a remercié les participants pour leur engagement et la pertinence de leurs recommandations et suggestions et a fini par : *Ce que j’ai vu est très encourageant. J’ai fait le parcours des commissions. Les échanges ont été très instructifs. J’ai mesuré votre engagement et la richesse des débats, visible dans les restitutions. Les objectifs ont été atteints. Cet engagement dans la formulation est une clé de réussite très appréciée par le MCC !*

M. Bitèye a terminé la cérémonie en déclarant la clôture de l’atelier.

ANNEXES

<u>ANNEXE 1 :</u>	<u>LES TERMES DE REFERENCE DE L'ATELIER</u>	21
<u>ANNEXE 2 :</u>	<u>L'AGENDA DE L'ATELIER</u>	27
<u>ANNEXE 3 :</u>	<u>LES RAPPORTS DES TRAVAUX DE GROUPE</u>	28
<u>ANNEXE 4 :</u>	<u>LA LISTE DES MEMBRES DES COMMISSIONS</u>	37

Annexe 1 : Les termes de référence de l'atelier



**UNITE DE FORMULATION ET DE COORDINATION
DU SECOND PROGRAMME MCA-SÉNÉGAL
UFC MCA-SÉNÉGAL II**

Atelier National de présentation des documents provisoires de projets du 2nd programme MCA-Sénégal

Termes de référence

Dakar le, 26 octobre 2017

Lieu : Hôtel King Fahd Palace

Contexte

Le 16 septembre 2009, le Gouvernement du Sénégal et le Millennium Challenge Corporation (MCC) ont signé un accord de don dénommé "Compact", qui a été clôturé en septembre 2015 après cinq (5) années de mise en œuvre. A la suite de ce premier Compact, qui a porté sur des interventions essentiellement articulées autour de projets de développement intégré de pôles régionaux, dans les zones Nord et Sud du pays, le Sénégal a été déclaré éligible à la formulation d'un second Compact, le 15 décembre 2015. Cette éligibilité fait suite à une évaluation positive, pour l'essentiel, de notre pays par le Comité de Gestion de l'Investissement du MCC portant sur 20 indicateurs liés à la bonne gouvernance, les investissements dans les ressources humaines et les mesures en faveur de la libéralisation de l'économie.

Dans le but d'accompagner les pays éligibles à la formulation d'un Compact, le Millennium Challenge Corporation (MCC) a mis au point une démarche systématique de diligence raisonnable dont l'objectif est de veiller à ce que les possibilités d'influer positivement sur le niveau de l'activité du secteur privé soient renforcées à travers des projets qui lui seront soumis pour financement afin de contribuer à la réduction de la pauvreté au Sénégal, par la croissance économique.

Pour s'engager dans ce processus, le Gouvernement du Sénégal a créé, au sein de la Primature, une structure administrative par arrêté n°02924 en date du 26 février qui a été abrogé et remplacé par le décret n°2016-1782, en date du 10 novembre 2016, portant création de l'Unité de Formulation et de Coordination du second programme Millennium Challenge Account Sénégal (UFC-MCA Sénégal).

L'analyse des contraintes, qui constitue la première phase du développement du Compact, a ainsi démarré à partir du mois juin 2016 et a été finalisée au mois d'octobre 2016. Ladite analyse a abouti à la validation de deux contraintes majeures à l'investissement et à l'entreprenariat privé portant sur (i) le coût élevé de l'énergie et le faible accès à l'électricité pour les ménages et les entreprises et (ii) le cadre réglementaire et administratif, concernant les procédures d'importation d'intrants de production, de paiement d'impôts et le fonctionnement du marché du travail, peu favorable à l'investissement privé.

La seconde phase de la formulation portant sur l'analyse des causes profondes des deux contraintes majeures validées aura permis de recueillir les perceptions de parties prenantes sur les origines socioéconomiques ou politiques desdites contraintes.

Par ailleurs cette phase 2 a été mise à profit pour collecter des évidences et données additionnelles relatives aux deux contraintes. Les données primaires et secondaires recueillies ont renseigné les notes conceptuelles élaborées au sortir de cette phase et soumises à MCC après leur validation par le Comité de Pilotage de l'UFC MCA.

Sur recommandation du Comité de Pilotage, l'UFC MCA a transmis au MCC la note conceptuelle ***ENERGIE ABORDABLE ET ACCESSIBLE A TOUS***.

L'UFC a ensuite abordé la Phase 3 du processus de formulation, portant sur la définition des projets selon les quatre composantes ci-dessous, suggérées par la note conceptuelle validée par MCC en avril 2017 :

1. Diversification des sources de production, optimisation du parc et gestion de la demande ;
2. Amélioration de l'accès à l'électricité en milieu rural et péri-urbain ;
3. Modernisation et renforcement des réseaux de transport et distribution ;
4. Amélioration du cadre légal et renforcement des capacités des acteurs du secteur.

Les activités de formulation se déroulent simultanément avec l'élaboration d'une Feuille de route pour le secteur de l'énergie au Sénégal et d'une autre pour le secteur du gaz au Sénégal. Ces feuilles de route permettront au gouvernement du Sénégal de définir une vision à long terme du sous-secteur de l'électricité et de celui du gaz.

L'atelier nationale de présentation des documents provisoires de projets du 2nd programme MCA-Sénégal s'inscrit dans la démarche de participation inclusive des parties prenantes que l'UFC MCA a choisi d'adopter afin de promouvoir une appropriation nationale du processus de formulation et de ses résultats.

Objectifs de l'atelier

4. Présenter aux parties prenantes les différents projets proposés pour former le 2nd programme MCA-Sénégal ;
5. Recueillir les suggestions et conseils des parties prenantes pour améliorer la qualité des projets ;
6. Présenter les prochaines étapes.

Résultats attendus

- i. Les projets proposés pour former le 2nd programme MCA-Sénégal sont présentés aux parties prenantes ;
- ii. Des suggestions et conseils sont recueillis pour améliorer les documents de projets ;
- iii. L'engagement des parties prenantes est maintenu pour les étapes de la formulation qui suivent la soumission des projets.

Date de l'atelier et lieu de l'atelier

L'atelier de présentation des propositions de projets du 2nd programme MCA-Sénégal est prévu le **jeudi 26 octobre 2017**, à l'hôtel King Fahd Palace, Dakar.

Méthodologie /déroutement

L'atelier se déroulera de manière itérative et favorisera l'échange entre les différentes parties prenantes invitées.

Une plénière d'ouverture servira de cadre pour présenter à toutes les parties prenantes un résumé des 4 projets qui compose le prochain programme MCA-Sénégal.

Les participants seront ensuite répartis en quatre commissions de réflexion en raison d'une commission par projet. Au sein des commissions les parties prenantes feront des observations sur les différentes sections des projets. L'UFC MCA et le MCC proposeront une liste de questions pour faciliter le recueil des observations et recommandations. Un modérateur et un rapporteur seront désignés pour chaque commission.

La restitution des travaux de commissions sera faite à travers une plénière qui permettra à l'UFC et à MCC de faire une synthèse des suggestions des parties prenantes et de décliner les prochaines étapes de la formulation.

Participants à l'atelier

L'atelier regroupera des représentants institutions publiques, organisations et structures/entreprises du secteur privé qui ont été consultées durant les trois étapes processus de formulation.

Liste des parties prenantes invitées

Gouvernement

- | | |
|---|---|
| 1. Primature | 7. Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur |
| 2. Ministère du Pétrole et des Energies | 8. Ministère de la Gouvernance Locale et de l'Aménagement du Territoire |
| 3. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan | 9. Direction des Hydrocarbures /MPE |
| 4. Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement | 10. Direction des Etudes et de la réglementation /MPE |
| 5. Ministère de la promotion des investissements, des partenariats et des télé services de l'Etat | 11. Direction de l'électricité/MPE |
| 6. Ministère en Charge du PSE | 12. Secrétariat Permanent à l'Energie |
| | 13. Direction de la Stratégie et de la Réglementation/MPE |

- | | |
|--|---|
| 14. Cellule de planification et du suivi/MPE | 29. Fonds de Soutien à l'Energie (FSE) |
| 15. ANSD | 30. Apix |
| 16. Direction Générales des Impôts et Domaines | 31. Caisse de dépôt et de consignation |
| 17. SENELEC | 32. PUDC |
| 18. ASER | 33. Agence de Développement Local |
| 19. ANER | 34. Direction de l'Equité et de l'Egalité du Genre |
| 20. CRSE | 35. Direction de l'Environnement et Etablissements Classés |
| 21. CNH | 36. Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sols |
| 22. PETROSEN | 37. Agence de Développement Local |
| 23. COSPETROGAZ | 38. Direction des Petites et Moyennes Entreprises |
| 24. Société Africaine de Raffinage | 39. Haute Autorité de Protection Maritime Haute Autorité chargée de la Coordination de la Sécurité maritime, de la Sûreté maritime et de la Protection de l'Environnement marin (HASSMAR) |
| 25. Agence pour l'Economie et la Maîtrise de l'Energie (AEME) ; | |
| 26. Programme National de Biomasse | |
| 27. Fonds Souverain d'Investissement Stratégiques (FONSIS) | |
| 28. Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires, (FONGIP) | |

Secteur privé

- | | |
|--|--|
| 40. Conseil National du Patronat (CNP) | 62. FKS |
| 41. Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES) | 63. SOCOCIM |
| 42. Mouvement des entreprises du Sénégal (MDES) | 64. Grands Domaines du Sénégal |
| 43. Contour Global | 65. Fédérations des Boulangeries du Sénégal |
| 44. APR energy | 66. Grand Moulins de Dakar |
| 45. Tobène & Kounoune Power | 67. Dangote Cement |
| 46. Black Rhino | 68. Association des Professionnels de Banques et Etablissements Financiers (APBEF) |
| 47. ENERGECO | 69. Ecobank |
| 48. Portesa International-Sénégal | 70. Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal |
| 49. ERA Senegal | 71. Microcred |
| 50. Comasel | 72. CBAO |
| 51. Senergy II | 73. Citi BANK |
| 52. Energy resource | 74. BGFIBank |
| 53. Synthesis Group, | 75. BOA |
| 54. Lekela, | 76. Compagnie Sucrière du Sénégal (CSS) |
| 55. Taiba Ndiaye Wind Project | 77. Chambre de commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar (CCIAD) |
| 56. Bonergie | 78. SCL. Énergie solutions |
| 57. Union des Femmes Chefs d'Entreprise | 79. Energie R Sarl |
| 58. UNACOIS | 80. COSEER SUARL |
| 59. Dakar Women's Investment Group | |
| 60. SEDIMA | |
| 61. OLAM | |

81. Sud Solar System
82. Electricité du RIP
83. POLENCO Concessionnaire
84. OMEGA Technologie
85. Cairn Energy
86. Beyond Petroleum

Société civile

92. CONGAD
93. Commission de la Société Civile sur les politiques publiques
94. Organisations de Personnes Handicapées
95. ENDA Energie
96. Conseil National de la Jeunesse
97. Forum Civil
98. Groupements d'Initiatives Féminines
99. Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS)

Association des consommateurs

100. Association des Consommateurs Sénégalais (ASCOSEN)
101. Association de Défense de l'Eau, de l'Electricité, des Télécommunication et des Services (ADEETELS)
102. Union Nationale des Consommateurs du Sénégal (UNCS)

Syndicats

103. Syndicat unique des travailleurs de l'électricité (Sutelec)
104. Syndicat unique et démocratique des travailleurs de l'énergie (Sudeten)
105. Syndicat des cadres de Senelec (Sycas)
106. Syndicat National des Travailleurs de l'Electricité du Sénégal (Syntes)
107. Syndicat autonome des travailleurs de l'électricité (Satel)
108. Union des travailleurs de Senelec (Unsep)
109. Syndicat national des travailleurs du pétrole et du gaz du Sénégal (SNTPGS)

Elus Locaux

110. Association des Maires du Sénégal (AMS)
111. Association des Départements du Sénégal

87. Kosmos Energy
88. Woodside
89. Oil Libya (Exxon Mobil)
90. Industries Chimiques du Sénégal (ICS)
91. Vivo Energy Sénégal

112. Maire de Mékhé

113. Maire de Touba

Parlementaires

114. Assemblée Nationale
115. CESE
116. HCCT

Administration Territoriale

117. Direction Général de l'Administration Territorial
118. Gouverneur de la Région de Dakar
119. Gouverneur de la Région de Thiès
120. Gouverneur de la Région de Diourbel
121. Gouverneur de la Région de Louga
122. Gouverneur de la Région de Fatick
123. Gouverneur de la Région de Kaffrine
124. Gouverneur de la Région de Tambacounda
125. Gouverneur de la Région de Kédougou
126. Gouverneur de la Région de Sédhiou
127. Gouverneur de la Région de Kolda
128. Gouverneur de la Région de Matam
129. Gouverneur de la Région de Saint Louis
130. Gouverneur de la Région de Kaolack
131. Gouverneur de la Région de Ziguinchor

Universitaires

132. West Africa Research Center
133. Laboratoire de Recherche sur les Transformations Economiques et Sociales (LARTES)
134. Groupe d'Etudes et de Recherches Genre et Sociétés (GESTES) / UGB
135. Labo Genre/UCAD
136. Centre d'Etudes et de Recherche sur les Energies Renouvelables (CERER)
137. Centre International de Formation et de Recherche en Energie Solaire (CIFRES)
138. Prof. Amsatou SOW SIDIBE

Bailleurs de fonds

- 139. Banque Africaine de Développement
- 140. Banque Mondiale
- 141. Agence Française de Développement
- 142. GIZ
- 143. KfW
- 144. Société Financière Internationale (SFI)
- 145. Banque Européenne d'Investissement
- 146. USAID
- 147. Power Africa
- 148. BOAD,
- 149. Union Européenne

Projets régionaux

- 150. OMVS
- 151. OMVG

Organisations religieuses

- 152. Association des Imams et Oulémas
- 153. Conseil National du Laïcat

Annexe 2 : L'agenda de l'atelier

Horaire	Activité	
09h-09h30	Ouverture officielle	Allocutions des officiels <ul style="list-style-type: none"> • Mme Marième Ndoye DECRAENE, Coordonnateur de l'UFC MCA-Sénégal • Mme Martina BOUSTANI, 1^{er} Conseiller Ambassade des Etats Unis à Dakar • M. Adama DIALLO, SG/Ministère du Pétrole et des Energies
09h30-10h30	Présentation des documents de projets	Présentation par l'UFC MCA Sénégal <i>(Problème, Objectifs, Logique, Activités, bénéficiaires, considérations particulière, Liens entre les projets)</i>
10h30-11h15	Discussion	Questions / réponses
11h15-11h30	PAUSE CAFE <i>Interview avec la presse (SG/MPE, MCC, UFC)</i>	
11h30-13h00	Travaux en commissions	4 Commissions, 1 /projet <ul style="list-style-type: none"> • L'UFC MCA Sénégal et MCC présentent les questions clés de discussion • Recueil des commentaires et suggestions
13h00-14h00	PAUSE DEJEUNER	
14h00-15h00	Suite travaux en commissions	Les mêmes groupes poursuivent
15h00-16h00	Restitution des travaux en commissions	Présentation de 10 mn par groupe
16h00-16h30	Clôture	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des étapes à venir • Allocutions/ remerciements

Annexe 3 : Les rapports des travaux de groupe

Commission 1 : Diversification des sources de production, optimisation du parc et gestion de la demande

Facilitateur/modérateur : Papa Mademba BITEYE, Secrétaire Permanent à l’Energie (SPE) ;

Rapporteur : Papa Toby GAYE (SENELEC)

1. Clarté de l'énoncé du problème
<p>a. Le projet répond-t-il aux principaux problèmes qui contribuent à la contrainte majeure (coût élevé de l'énergie et faible accès à l'électricité en milieu rural et périurbain) à la croissance économique et / ou à la réduction de la pauvreté au Sénégal ?</p> <p>b. Y a-t-il un aspect majeur qui serait omis ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> De façon globale, le projet est bien articulé et répond aux questions posées ; Revoir la formulation par rapport au concept de centrales virtuelles ; Problème de qualité des lampes à basse consommation. Que faudrait-il privilégier par rapport à l'utilisation du pétrole et du gaz (caractère polluant du pétrole)? ; Par rapport à la gestion de la demande, en dehors de l'éclairage public et des ménages, prendre en compte l'autonomisation des édifices publics (hôpitaux, universités, lieux de culte, collectivités, etc.).
2. Objectifs et résultats
<p>a. Les activités proposées dans le cadre du projet sont-elles nécessaires et suffisantes pour lever la contrainte liée à l'énergie</p> <p>b. Les résultats escomptés sont-ils clairs et réalisables en cinq ans (délai de mise en œuvre prescrit par le MCC)?</p>
<ul style="list-style-type: none"> Etre moins précis quant aux solutions proposées par rapport au stockage, ne pas se limiter aux batteries car d'autres solutions existent; Mener une réflexion très profonde sur les opportunités offertes par la découverte des gaz. Par exemple développer des centrales au gaz en milieu rural; Labelliser les équipements; Quelle est la zone d'intervention des projets par rapport aux risques environnementaux ? Cela reste à définir par les études à venir (par exemple, les tracés des lignes, etc.) Les résultats sont réalisables dans le temps imparti; Prendre en compte dans le délai d'exécution les risques d'augmentation de la demande (lampes à basse tension)
3. Réformes
<p>a. Quels actes concrets le Gouvernement pourrait-il poser pour montrer son engagement envers les réformes requises dans le cadre du projet ?</p> <p>b. Quelles recommandations avez-vous pour la réussite des réformes nécessaires dans la durée du Compact?</p>
<ul style="list-style-type: none"> Des réformes pour améliorer les procédures administratives Instaurer un comité de pilotage à un niveau élevé Inclure dans la réglementation pétrolière en amont et prendre en compte dans la réforme actuelle l'aspect « mid stream » Implication des services de l'urbanisme et du cadastre pour la matérialisation des servitudes au niveau du livre foncier Impliquer le privé dans la gestion du compact Adjoindre des Sénégalais à chaque niveau de responsabilité afin qu'il y ait un transfert effectif de technologies pour la durabilité des projets.
4. Durabilité
<p>a. Quels mécanismes et / ou réformes seraient nécessaires pour assurer le succès et la durabilité du projet ?</p> <p>a. Quelles sont les changements de comportement qui seraient nécessaires pour assurer la durabilité du programme et les blocages/risques y afférent ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> Assurer le suivi des projets en appliquant une maintenance préventive Impliquer les parties prenantes pour une véritable appropriation du projet Développer des mécanismes pour une utilisation rationnelle de l'énergie et une gestion de la demande Impliquer les jeunes dans la gestion des projets et varier la main d'œuvre dans les projets Faire une discrimination positive en faveur des femmes Mettre en place une sensibilisation sur l'intérêt national des projets Avoir un dialogue permanent des populations pour changer les comportements y compris avec les institutions locales; Dépolitiser les projets

5. Risques
<p>a. Hormis les risques identifiés dans les documents de projets, y a-t-il d'autres risques majeurs au développement et à la mise en œuvre du projet ?</p> <p>b. Quels seraient les solutions de mitigation de ces risques ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Risque de gouvernance • Application des règles et procédures
6. Leçons apprises
<p>a. Comment capitaliser l'expérience des autres projets d'énergie au Sénégal et du premier Compact ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ne pas confier plusieurs lots à une même entreprise comme cela a été fait dans le Compact 1 ; • Faire des choix judicieux dans l'attribution des marchés; • Impliquer les services décentralisés de l'Etat; • Créer un site accessible à tout le monde où seraient mentionnés tous les rapports concernant les projets; • Mettre en avant l'aspect genre et tenir en compte les critères du MCC au bénéfice des populations rurales et les jeunes
7. Partenariats
<p>a. Existe-t-il des projets en cours ou prévus dont nous devrions être informés ?</p> <p>b. Quel est le potentiel de la participation du secteur privé à ce projet (du Compact) ou à l'investissement ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Actualiser la cartographie du partenariat avec les bailleurs • Prévoir une participation du secteur privé dans la mise en place et la gestion des infrastructures gazières
8. Impact sur la pauvreté et de l'inclusion sociale
<p>a. Comment maximiser l'impact du projet sur les pauvres ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un Plan d'Intégration Sociale et Genre et favoriser une collaboration avec les institutions sénégalaises s'occupant des questions sociales • Prendre en compte la spécificité des populations et aller en profondeur dans les questions sociales dans le diagnostic • Insister sur la diversification des sources de production de l'électricité au niveau des zones rurales avec des mini centrales dans le but de réduire les coûts
9. Engagement des parties prenantes
<p>a. Quelle est, selon vous, l'importance de l'engagement des parties prenantes ?</p> <p>b. Comment, selon vous, s'assurer de l'engagement des parties prenantes ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Au vu de la session d'aujourd'hui, l'engagement des parties prenantes est importante; • Faire des évaluations participatives de chaque acteur et évaluer aussi les résultats attendus • Favoriser une appropriation du document d'engagement des parties prenantes • Faire des évaluations en cours de réalisation des projets • Créer des instances d'interactions et améliorer cadre de conformité des actions des différentes parties prenantes par la mise en place de plateformes d'échanges (mise en place d'un site d'informations web avec des accès sécurisés);
10. Recommandations
<p>a. Quelles sont les principales recommandations sur ce projet proposé au financement du MCC ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Définir des indicateurs de performances et d'impact en terme de réduction des coûts au niveau des ménages et des entreprises (avoir une situation de référence au démarrage du projet) • Promouvoir des champions dans le secteur privé local et faire de sorte que la plus-value ne soit pas exportée • Combler le manque d'expérience par la formation et se préparer pour pouvoir tirer le maximum des ressources gazières du Sénégal
11. Autres aspects importants?
<ul style="list-style-type: none"> • Pour les objectifs de réduction de la pauvreté, mettre l'accent sur la cible femme car l'accès n'est pas neutre il varie selon la localisation et selon le genre • Prendre en compte les zones rurales qui sont près des zones électrifiées.

Commission 2 : Amélioration de l'accès à l'électricité en milieu rural et périurbain

Facilitateur/modérateur : Alioune FALL, Ancien Président de la CRSE ;

Présentateurs : - Ngoné TALL,

- Yacine Diagne GUEYE,

- Ousmane Fall SARR

Rapporteur : Yacine Diagne GUEYE

1. Clarté de l'énoncé du problème

- Le projet répond-t-il aux principaux problèmes qui contribuent à la contrainte majeure (coût élevé de l'énergie et faible accès à l'électricité en milieu rural et périurbain) à la croissance économique et / ou à la réduction de la pauvreté au Sénégal ?
- Y a-t-il un aspect majeur qui serait omis ?

- Avoir dans l'énoncé une formulation sur le volet 'usages productifs et création d'emplois'
- Revoir la formulation 'système de concession décevant' faire une évaluation avant de faire une telle affirmation, car en termes d'infrastructures cela ne l'est pas. Voir au contraire les objectifs visés.
- Absence de cadre incitatif pour le développement de solutions individuelles – le cadre existe mais existence d'un vide juridique concernant la commercialisation et la prestation de services pour les systèmes individuels.
- Modèle d'ER – la tendance de vouloir séparer réseau et hors réseau n'est pas pertinente alors que l'ASER a une approche intégrée. La partie hors réseau ne doit pas sortir du champ de la régulation, mais s'intéresser plutôt aux limites du régulateur ;
- Intégrer la question de la décentralisation de l'information sur l'accès à l'électricité
- Le maillage du réseau : des villages situés à plus de 7 km sont intégrés dans le schéma d'ER, ce qui nécessite d'intégrer des solutions off grid dans la stratégie du Compact, afin de toucher les villages les plus excentrés
- Le périurbain n'est pas assez pris en charge et lorsque l'on parle d'urbanisation non maîtrisée, indiquer les activités qui vont permettre d'adresser le problème.
- Pour le monophasé, faiblesse du nombre de villages ciblés (limite des 6km très faible). Le Monophasé doit être accompagné des équipements appropriés afin de permettre certains usages ou faire fonctionner des équipements
- Aspect économie d'énergie à prendre en considération si non tous les efforts peuvent être caduques

2. Objectifs et résultats

- Les activités proposées dans le cadre du projet sont-elles nécessaires et suffisantes pour lever la contrainte liée à l'énergie
- Les résultats escomptés sont-ils clairs et réalisables en cinq ans (délai de mise en œuvre prescrit par le MCC)?

- Le nombre de villages prévu ne va pas permettre de lever la contrainte liée à l'énergie (nombre insuffisant)
- Dans la composante 2 ajouter comme emploi du fonds la subvention aux solutions off grid
- Il n'y a pas de résultat lié à l'urbanisation non maîtrisée, identifier les activités adressant cette contrainte
- En majorité, les villages ne sont pas électrifiés et le nombre pris en charge par le projet sera faible. Est-ce que le projet pourra influencer positivement le taux d'ER?
- Dans les résultats escomptés, rajouter l'objectif d'un TE par département pour des questions d'équité (indicateurs) ;

3. Réformes

- Quels actes concrets le Gouvernement pourrait-il poser pour montrer son engagement envers les réformes requises dans le cadre du projet ?
- Quelles recommandations avez-vous pour la réussite des réformes nécessaires dans la durée du Compact?

- Absence d'application des mesures adoptées (mise en œuvre cadre réglementaire, harmonisation tarifaire, etc.)
- Recensement des villages électrifiés et non électrifiés du pays pour une bonne synchronisation des activités
- Intégrer les SHS dans le cadre réglementaire (vide juridique) ;
- S'intéresser aux problèmes auxquels il faut apporter des solutions plutôt qu'une remise en cause du modèle de concession
- Intégrer le Comité / Régulateur dans les entités de mise en œuvre
- Cadre incitatif adapté pour les activités commerciales liées à la vente d'équipements solaires qui ne bénéficient pas d'exonération
- Revoir le cadre réglementaire afin de pouvoir récupérer le surplus de production par un autre opérateur (Appliquer les mesures déjà adoptées). Prendre en compte les projets en cours pour ne pas faire de doublons. Planification pour un choix stratégique des villages

4. Durabilité
<p>a. Quels mécanismes et / ou réformes seraient nécessaires pour assurer le succès et la durabilité du projet ?</p> <p>b. Quelles sont les changements de comportement qui seraient nécessaires pour assurer la durabilité du programme et les blocages/risques y afférent ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les problèmes des populations • Implication des populations et maintenance des infrastructures. Développer les filières de la maintenance. • Démarche inclusive pour inclure les collectivités locales et les populations dans l'identification des projets, le choix des sites (ex. cas de l'accès à l'eau potable / déforestation pour l'installation de lignes HT / attribution des terres). Se référer aux leçons apprises d'autres projets afin d'avoir un impact effectif sur la pauvreté. • Engagement des communautés locales / plan de communication / RSE pour contribution financière dans la gestion des projets • Collectivités locales comme entités de mise en œuvre.
5. Risques
<p>a. Hormis les risques identifiés dans les documents de projets, y a-t-il d'autres risques majeurs au développement et à la mise en œuvre du projet ?</p> <p>b. Quels seraient les solutions de mitigation de ces risques ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Se référer au cadre national car la catégorie A n'existe pas dans la législation environnementale du Sénégal • Aborder les risques sécuritaires (transport, incendies) et les approfondir dans les études environnementales. • Risque juridique, arrangement préconisé dans ce cas : MCC ou national dans le cas de la prise en charge des risques. • Respect du schéma de lotissement des villages / Corréler le plan d'électrification et le plan de lotissement • Mettre l'accent sur les DAC est un risque car ils ne sont pas nombreux – Prendre en compte les activités porteuses économiquement • Prise en compte des aspects sociaux et de genre dans le cadre de l'électrification rurale • Critères de choix des entreprises sur le matériel et les choix technologiques • Formation et sensibilisation des populations sur les équipements et le matériel • Non implication des collectivités locales • Non-respect des engagements • Sur les risques de portage par l'ASER, un point à clarifier en raison du fait que l'ASER est appelé à gérer beaucoup de projets. Il sera nécessaire de revoir le schéma organisationnel et le besoin en capacités dans le cadre de la mise en œuvre
6. Leçons apprises
<p>a. Comment capitaliser l'expérience des autres projets d'énergie au Sénégal et du premier Compact ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Communication institutionnelle à renforcer (idée fautive sur la gratuité de l'électricité...) • Synergie entre ASER, concessionnaires et autres entités. Respect des engagements afin de ne pas reproduire les mêmes manquements • Mettre en place un système de recours en raison de l'importance des investissements • Evaluations à mi-parcours et évaluations d'impacts des projets pour un renforcement des capacités des parties prenantes • Implication du secteur privé local dans la fabrication d'un certain nombre de matériel • Implication des collectivités locales dans les étapes ultérieures, car n'ont pas été associées en amont • Suivi après le projet pose problème entre services de l'état et collectivités • Associer les maires dans la définition et l'exécution des projets • Discrimination positive sur les entreprises locales pour la mise en œuvre des projets
7. Partenariats
<p>a. Existe-t-il des projets en cours ou prévus dont nous devrions être informés ?</p> <p>a. Quel est le potentiel de la participation du secteur privé à ce projet (du Compact) ou à l'investissement ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un comité d'harmonisation des projets au niveau du Ministère de l'énergie
8. Impact sur la pauvreté et de l'inclusion sociale
<p>a. Comment maximiser l'impact du projet sur les pauvres ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Tous les ministères concernés doivent être mis en contribution : synergie intersectorielle / Approche chaîne de valeurs • Donner une place aux mini grid • Ministère de la femme pour des unités de transformation et des blocs maraichers

- Appliquer l'harmonisation des tarifs /baisser les tarifs

9. Engagement des parties prenantes

- a. Quelle est, selon vous, l'importance de l'engagement des parties prenantes ?
- b. Comment, selon vous, s'assurer de l'engagement des parties prenantes ?

- Impliquer les parties prenantes en amont et avoir une approche bottom up
- Systématiser le système des protocoles d'accord (MoU)

10. Recommandations

- a. Quelles sont les principales recommandations sur ce projet proposé au financement du MCC ?

- Favoriser les populations locales dans la formation technique
- Signer conventions de partenariats avec AMS / ADS
- Mettre l'accent plus sur les villages que sur les DAC
- Privatiser la vente de l'électricité
- Eclairage public dans les villages pris en charge par le budget de l'état pour une meilleure équité
- Approche communautaire pour une pérennisation du projet / communication, sensibilisation et mobilisation sociale / faire-faire / renforcement des capacités et transfert des compétences
- Recruter les experts qu'il faut

11. Autres aspects importants?

- Clarification des limites entre urbain, périurbain et rural (problème de définition)
- Augmenter les investissements sur ce projet en raison de la situation des villages pour ne pas renforcer l'injustice et augmenter la pauvreté
- Mettre l'accent sur la communication
- Associer les collectivités locales.

Commission 3 : Modernisation des réseaux de transport et de distribution

Facilitateur/modérateur : Assane DIOUF, Ancien SPE ;

Rapporteur : Ndiouga NDIAYE

1. Clarté de l'énoncé du problème
<p>a. Le projet répond-t-il aux principaux problèmes qui contribuent à la contrainte majeure (coût élevé de l'énergie et faible accès à l'électricité en milieu rural et périurbain) à la croissance économique et / ou à la réduction de la pauvreté au Sénégal ?</p> <p>b. Y a-t-il un aspect majeur qui serait omis ?</p>
<ul style="list-style-type: none">• a. OUI• b. NON
2. Objectifs et résultats
<p>a. Les activités proposées dans le cadre du projet sont-elles nécessaires et suffisantes pour lever la contrainte liée à l'énergie</p> <p>b. Les résultats escomptés sont-ils clairs et réalisables en cinq ans (délai de mise en œuvre prescrit par le MCC)?</p>
<ul style="list-style-type: none">• Rajouter une activité sur la mise en place d'un plan de protection du réseau;• Rajouter une activité sur la lutte contre les PNT• Oui s'il y'a une bonne coordination entre les parties prenantes
3. Réformes
<p>a. Quels actes concrets le Gouvernement pourrait-il poser pour montrer son engagement envers les réformes requises dans le cadre du projet ?</p> <p>b. Quelles recommandations avez-vous pour la réussite des réformes nécessaires dans la durée du Compact?</p>
<ul style="list-style-type: none">• Défisiscalisation des équipements liés aux énergies renouvelables;• Accès des tiers au réseau: finalisation des réformes institutionnelles et organisationnelles de Senelec;• Fin contrat de concession en mai 2019: Mettre fin au modèle d'acheteur unique de Senelec;• Problèmes de passation des marchés: Faire en sorte que Senelec ne soit pas assujettie code des marchés pour certaines activités• Le GoS doit nommer un chef de projets pour la conduite des réformes
4. Durabilité
<p>a. Quels mécanismes et / ou réformes seraient nécessaires pour assurer le succès et la durabilité du projet ?</p> <p>b. Quelles sont les changements de comportement qui seraient nécessaires pour assurer la durabilité du programme et les blocages/risques y afférent ?</p>
<ul style="list-style-type: none">• Coordination entre les parties prenantes;• Amélioration des pratiques commerciales de Senelec (plus de considération vis-à-vis de la clientèle) à travers un renforcement de capacités;• Mise en place d'une structure de suivi des résultats des projets
5. Risques
<p>a. Hormis les risques identifiés dans les documents de projets, y a-t-il d'autres risques majeurs au développement et à la mise en œuvre du projet ?</p> <p>b. Quels seraient les solutions de mitigation de ces risques ?</p>
<ul style="list-style-type: none">• Interdépendance du projet avec d'autres activités hors compact (poste 225 kV de Kédougou);• Absence de cartographie fiable des réseaux souterrains des différents concessionnaires de réseaux constitue un sérieux risque
6. Leçons apprises

a. Comment capitaliser l'expérience des autres projets d'énergie au Sénégal et du premier Compact ?
<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la coordination entre les parties prenantes; • Rencontrer les parties prenantes qui ont eu à gérer des projets similaires (Senelec, OMVS, OMVG)
7. Partenariats
a. Existe-t-il des projets en cours ou prévus dont nous devrions être informés ? b. Quel est le potentiel de la participation du secteur privé à ce projet (du Compact) ou à l'investissement ?
<ul style="list-style-type: none"> • Relancer les parties prenantes qui gèrent des projets notamment les organismes régionaux (OMVS, OMVG); • MCC doit rencontrer le Groupe thématique Energie des bailleurs de fonds pour voir les investissements en cours et éviter les doublons • Voir comment favoriser le partenariat privé local et les grandes entreprises qui seront chargées d'exécuter les marchés dans le cadre de l'élaboration des appels d'offres
8. Impact sur la pauvreté et de l'inclusion sociale
a. Comment maximiser l'impact du projet sur les pauvres ?
<ul style="list-style-type: none"> • Aider les personnes démunies à s'investir dans des activités économiques (moulins à mil) ; • Connecter les infrastructures communautaires de base; • Prendre en charge les frais liés à l'installation intérieure pour les populations socialement défavorisées
9. Engagement des parties prenantes
a. Quelle est, selon vous, l'importance de l'engagement des parties prenantes ? a. Comment, selon vous, s'assurer de l'engagement des parties prenantes ?
<ul style="list-style-type: none"> • Forte capacité de coordination du MCA2; • Mise en place d'une plateforme d'échanges où toutes les parties prenantes seront représentées; • Mettre l'accent sur la communication et penser à l'élaboration de newsletters; • Nécessité d'un reporting régulier par le MCA2
10. Recommandations
a. Quelles sont les principales recommandations sur ce projet proposé au financement du MCC ?
<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes de cartographie des réseaux souterrains à considérer sérieusement; • Bonne coordination des parties prenantes; • Ajouter ENAC: (Entente nationale des associations de consommateurs) dans les parties prenantes; • Meilleure gestion de la relation avec la clientèle par Senelec
11. Autres aspects importants?

Commission 4 : Amélioration du cadre réglementaire et renforcement des capacités des acteurs du secteur

Facilitateur/modérateur : M. Idrissa NIASSE, Consultant énergie, ancien Conseiller technique au Ministère de l'énergie ;

Rapporteurs : Fatou Thiam SOW

1. Clarté de l'énoncé du problème
<p>a. Le projet répond-t-il aux principaux problèmes qui contribuent à la contrainte majeure (coût élevé de l'énergie et faible accès à l'électricité en milieu rural et périurbain) à la croissance économique et / ou à la réduction de la pauvreté au Sénégal ?</p> <p>b. Y a-t-il un aspect majeur qui serait omis ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités doit nécessairement inclure l'aspect formation des professionnels du secteur de l'électricité; • L'application des textes déjà existants; • La rationalisation des entités de mise en œuvre dans le secteur;
2. Objectifs et résultats
<p>a. Les activités proposées dans le cadre du projet sont-elles nécessaires et suffisantes pour lever la contrainte liée à l'énergie</p> <p>b. Les résultats escomptés sont-ils clairs et réalisables en cinq ans (délai de mise en œuvre prescrit par le MCC)?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte de l'acte III de la décentralisation • Les objectifs peuvent être atteints avec une volonté politique forte • L'appui à la finalisation des réformes
3. Réformes
<p>a. Quels actes concrets le Gouvernement pourrait-il poser pour montrer son engagement envers les réformes requises dans le cadre du projet ?</p> <p>b. Quelles recommandations avez-vous pour la réussite des réformes nécessaires dans la durée du Compact?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une plateforme de gouvernance des réformes, • Appropriation de la feuille de route par tous les acteurs, • L'inclusion des travailleurs, • la contribution du projet à l'atteinte des objectifs du PSE
4. Durabilité
<p>a. Quels mécanismes et / ou réformes seraient nécessaires pour assurer le succès et la durabilité du projet ?</p> <p>b. Quelles sont les changements de comportement qui seraient nécessaires pour assurer la durabilité du programme et les blocages/risques y afférent ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • L'application des réformes adoptées; • La publication par Senelec des informations notamment financières pour renforcer la bonne gouvernance; • La mise en place d'une comptabilité analytique au niveau de Senelec; • La mise en place d'un comité de mise en œuvre ; • L'amélioration de la qualité de service; • L'implication des populations dans le processus de mise en œuvre
5. Risques
<p>a. Hormis les risques identifiés dans les documents de projets, y a-t-il d'autres risques majeurs au développement et à la mise en œuvre du projet ?</p> <p>b. Quels seraient les solutions de mitigation de ces risques ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • La réticence des populations; • La faible appropriation du projet par les acteurs; • L'instabilité institutionnelle; • L'impact environnemental ; • La non sécurisation des stocks et des prix de la fourniture en gaz local pour Senelec
6. Leçons apprises

a. Comment capitaliser l'expérience des autres projets d'énergie au Sénégal et du premier Compact ?
<ul style="list-style-type: none"> • L'importance du respect de la planification, • L'apprentissage des insuffisances notées dans la mise en œuvre des CER • La maîtrise des procédures de passation des marchés
7. Partenariats
a. Existe-t-il des projets en cours ou prévus dont nous devrions être informés ? b. Quel est le potentiel de la participation du secteur privé à ce projet (du Compact) ou à l'investissement ?
<ul style="list-style-type: none"> • Coordination entre les PTF intervenant dans le secteur et MCC; • Leadership par le Gouvernement de la coordination des interventions de tous les PTF du secteur
8. Impact sur la pauvreté et de l'inclusion sociale
a. Comment maximiser l'impact du projet sur les pauvres ?
<ul style="list-style-type: none"> • Développement des chaînes de valeurs; • Création d'emplois; • Mise en place de mécanismes pérennes de facilitation de l'accès en milieu rural
9. Engagement des parties prenantes
a. Quelle est, selon vous, l'importance de l'engagement des parties prenantes ? b. Comment, selon vous, s'assurer de l'engagement des parties prenantes ?
<ul style="list-style-type: none"> • Implication de tous les acteurs surtout les travailleurs du secteur
10. Recommandations
a. Quelles sont les principales recommandations sur ce projet proposé au financement du MCC ?
<ul style="list-style-type: none"> • Extension du champ de la régulation à l'amont du sous-secteur des hydrocarbures; • Impact positif sur les acteurs
11. Autres aspects importants?

Annexe 4 : La liste des membres des commissions

Feuille de présence

**COMMISSION 1 : Diversification des sources de production,
optimisation du parc et gestion de la demande**

N°	Prénoms et Noms	Structure	Fonction	Téléphone	Mail
1.	Lamine ARIS	Direction de la planification	économiste	77 578 02 52	malamine471@yahoo.fr
2.	Arai MONTEFORTE	PATRP	consultant	78 388 93 31	arai.monteforte@patrp.com
3.	Ibrahima DIACK	Senelec	DEG/	77 569 23 48	ibrahima.diack@senelec.sn
4.	El H. Mamadou Moussa THIAM	CIMEC	ancien Secrétaire Permanent à l'Energie	77 569 08 28	emoussa.thiam@gmail.com
5.	Alioune DIOP	HASSMAR/ Primature	conseiller technique	77 639 47 96	amebdiop@gmail.com
6.	Souleymane SOUARE	SATEL/SENELEC	Secrétaire Général	77 819 56 44	souleymanesouare@senelec.sn
7.	Asthou MBAYE	DANGOTE	Corporate Manager	77 099 08 27	astou.mbaye@dangote.groop.com
8.	Papa Toby GAYE	Senelec	DGPP/CCGC	77 569 23 48	toby.gaye@senelec.sn
9.	Alpha Oumar BALDE	OMVS	Chef de division P.P.D.B	77 487 66 06	
10.	Khadim NIASSE	SENELEC	chef de projet	78 639 63 82	khadim.niasse@senelec.sn
11.	Mamina KAMARA	UAL	Président	77 740 60 05	maminakamara@gmail.com
12.	Issakha YOUM	CERER/UCAD	directeur	77 632 64 62	isaxa.iy@gmail.com

N°	Prénoms et Noms	Structure	Fonction	Téléphone	Mail
13.	Fatou CISSOKHO	Senelec	chef de projet	77 819 54 86	fatou.cissokho@senelec.sn
14.	Mame Coumba NDIAYE	AEME	DPE	77 819 54 07	coumba-ndiaye@yahoo.com
15.	Amadou DJIGO	DGPPE/MEF	statisticien	77 452 39 09	amadou.djigo@yahoo.com
16.	Papa Antoine Lademba FAYE	DEL/MPE	ingénieur énergétique	77 327 71 37	antoine.lademba@gmail.com
17.	Ndongo NGOM	ADEETels	trésorier	77 552 72 35	ndongongom@yahoo.fr
18.	Aminata SOW	FNCF/MFFG	direction	77 740 55 40	aminatsoumare.sow113@gmail.com
19.	Fatimata WANE	Ecobank	gestionnaire	77 740 64 02	fwane@ecobank.com
20.	Papa Mademba BITEYE	MPE	SPE	77 631 07 28	papa.mademba.biteye@cmesn.net
21.	Géraud Moussarie	BP	DG Sénégal	78 582 83 89	geraud.moussarie@uk.bp.com
22.	Mamadou M. THIAM	SAR	chef de service SAR	77 440 68 52	mmthiam@sar.sn
23.	Marième KANE	KFW	chef de bureau	33 889 96 17	kfw.dakar@kfw.de
24.	Joseph O. MEDOU	PETROSEN	DEP	77 529 73 23	jmedou@petrosen.sn
25.	Mamadou NGOM	SENELEC	Assistant projet	77 450 15 97	mamadou.ngom2@senelec.sn
26.	Serigne DIAW	OMEGA TECHNOLOGIE	Directeur	77 246 51 12	technologieomega@yahoo.fr
27.	Magatte WADE	Mekhé	Maire	77 63 56 46	magwade@hotmail.com
28.	Papa Alioune NDIAYE	CIFRES	Directeur	77634 58 88	papaas.ndiaye@ucad.edu.sn

N°	Prénoms et Noms	Structure	Fonction	Téléphone	Mail
29.	Thiécouta Traoré	DEFCCS	CT/DEFCCS	77 498 62 60	thiecouta@yahoo.fr
30.	Alassane CISSOKHO	SENELEC transports	Chef de service	77 332 70 10	alassane.cissokho@senelec.sn
31.	Alactair BRUCE	Woodside	General manager	76 223 65 66	alactair.bruce@woodside.com.au
32.	Mohamed El M. GAYE	DEEG	Chargé de suivi	77 550 83 92	elmansourgaye@gmail.com
33.	Adama SECK	UFC MCA	Expert Environnemental et Social	78 638 34 08	adama.seck@ucf-mcasn.com
34.	Fatoumata Kane SAR	UFC MCA	Responsable l'Engagement des Parties Prenantes et de la participation communautaire	78 638 34 06	fatoumata.kane@ucf-mcasn.com
35.	Lamine NDOUR	MCC	Development Specialist	77 742 25 51	ndoural@mcc.gov

Feuille de présence

Commission 2 : Amélioration de l'accès à l'électricité en milieux rural et périurbain

N°	Prénoms et Noms	Structure	Fonction	Téléphone	Mail
1.	Michel MENDY	Forum civil	coordonnateur de section	77 451 16 18	pape.michel-mendy@gmail.com
2.	Georges DACOSTA	CITIBANK	directeur exploitation	77 532 83 61	georges.dacosta@citi.com
3.	Abdoulaye NIANG	BOS/PSE	chef D-E-M-J	78 635 67 07	a.niang@senegal-emergent.com
4.	Papa Modou NDIAYE	FERA	administrateur	33 859 29 51	pmodou@gmail.com
5.	Khelefi NOURI	SCL Energie solutions	DG SCL Energie solutions	77 860 72 81	dg.sclenergiesolutions@gmail.com
6.	Sanou DAKONO	DEFC	juriste	77 651 97 79	dakono@gmail.com
7.	Thierno DIAKHATE	commune de Touba Mosquée	directeur de cabinet du maire	77 166 00 41	ndiakhates@yahoo.fr
8.	Alioune FALL	Banque Mondiale	consultant	77 639 44 55	aliounefall@worldbank.org
9.	Ndeye Ngoné TALL	SPE	coordonnatrice	78 302 65 61	ndeye.ngone.tall@gmail.com
10.	Ibrahima Ismael NDIAYE	Gouvernance de Ziguinchor	A A Ziguinchor	77 529 06 26	aa-ziguinchor@interieur.gouv.sn
11.	Fassory DIAWARA	commission société civile	président	77 647 31 03	dfassory@yahoo.fr
12.	Cheikh Ahmadou NDOYE	Gouvernance Fatick	adjoint gouverneur	7 529 06 05	adjfatick@interieur.gouv.sn
13.	Mbaye SENE	CONGAD	coordinateur	77 021 03 43	mbayesene@yahoo.fr

14.	Mamadou I. GANO	/AMS	Maire	77 541 33 74	ganomamadou@yahoo.fr
15.	Alain JOLIVET	DUE	CP	77 885 11 00	alain.jolivet@eeas.europa.eu
16.	Alassane NDOUR	ADL	SG	70 639 94X	alandour@yahoo.fr
17.	Gabriele SCHWARZ	bonergie	directrice	77 397 49 70	gabriele.schwarz@bonergie.com
18.	Sara DOURADO	MCC	consultant	77 747 43 83	smrdourado@gmaic.com
19.	Yvonne FAYE	energie R	DG	77 553 67 36	energier@orange.sn
20.	Aliou GADIAGA	SENELEC	chef de département	77 569 08 68	aliou.gadiaga@senelec.com
21.	Abdoul Aziz NDIAYE	DEL/MPE	chargé de projets	77 446 0035	abdoulazizn7@gmail.com
22.	Fatma SOW	MPE	gestionnaire de projets	77 699 36 30	sowfatma@gmail.com
23.	Ndeye Kany SARR	DEFCCS	chef BEVAR	77 242 47 51	sarrnykas@gmail.com
24.	Ousmane Fall SARR	ASER	DEP	77 637 88 45	ofsarr@aser.sn
25.	Magatte MBODJ	SYCAS/SENELEC	SG/SYCAS	77 331 40 41	magatte.mbodj@yahoo.fr
26.	Amadou DIAKHATE	ERA	directeur technique	77 533 27 57	a.diakhate@erasenegal.com
27.	Adama TRAOE	DEEC	instruction dossier	77 330 08 43	adama-tr@outlook.com
28.	Abdou DIOP	enda energie	chargé de projet	77 701 00 21	abdou.diop@endaenegie.org
29.	Mometh CISSE	ASCOSEN	vice-président	77 635 94 45	ascosen@gmail.com
30.	Fatou SARR	LARTES-IFAN	manager	77 096 92 11	fallabdousalam@gmail.com

31.	Amath DIAGO	ANSD	expert BSEA	77 382 25 53	amath.diago@ansd.sn
32.	Bruno LANGUINA	HFE	SG	77 273 62 22	brunolanguina@hotmail.com
33.	Serigne DIAW	Omega Technologie	directeur	77 246 51 12	technologieomega@yahoo.fr
34.	alpha M BARY	Sud Solar	administrateur	77 566 43 64	southsystem@yahoo.fr
35.	Demba GUEYE	Primature	CT	77 637 19 91	demba.gueye@primature.sn
36.	Ousseynou NIANG	UNACOIS JAPPO	DAF	77 641 06 79	ousniang@gmail.com
37.	Papa Momar NDIAYE	CRSE	expert économiste	77 819 54 91	pmnd@live.com
38.	Boubacar DRABA	Union Européenne	chargé de projet energie	77 745 88 67	boubacar.draba@gmail.com
39.	Abdoulaye BA	COJEER engineers	expert environnement	77 566 58 18	ablave.ba@gmx.net

Feuille de présence

Commission 3 : Modernisation et renforcement des réseaux de transport et de distribution

N°	Prénoms et Noms	Structure	Fonction	Téléphone	Mail
1.	Saidou SOUMARE	SENELEC	DEG/CT	78 639 57 83	saidouabdoulsoumare@senelec.sn
2.	Cheryl VOISARD	Power Africa	Team Lead	77 779 65 07	cbowdre@usaid.gov
3.	Marième Soda DIALLO	CSE	chargée de projets	77 656 20 58	soda.diallo@cse.sn
4.	Assane DIOUF	KFW	consultant	78 171 67 62	assanediouf1@yahoo.fr
5.	Fatou THIAM	BOS	expert énergie	77 537 69 14	fb.thiam@senegal-emergent.com
6.	Maxime NAGNONHOU	ANSD	chef de division	77 645 97 14	maxime.nagnonhou@ansd.sn
7.	Mamina KAMARA	UAL	Président	77 740 60 05	maminakamara@gmail.com
8.	Baba NDIAYE	ANSD	Expert prix	77 656 68 82	baba.ndiaye@ansd.sn
9.	Mohamadou M. DIAKITE	OMVS	chef division infrastructure	77 562 49 75	diakitemm2@gmail.com
10.	Aissatou SYLLA	OMVG	Expert électricien	77 619 82 40	asylla@omvg.sn
11.	Fatim DEME DIA	UFC	Assistante GIS	78 638 34 07	fatim.deme@ucf-mcasn.com
12.	Pauline POISSON	AFD	Chargée projets energie		poissonp@afd.fr
13.	Mamadou Saidou ANNE	ADEETels	président	76 684 06 49	adeetels@gmail.com
14.	Amadou DIOP	AEMP	DG	77 569 50 80	amadou31@gmail.com
15.	Sidiky Diombana DIOP	UFC	Expert S&E	77 630 29 78	diop-sidiky@yahoo.fr

Feuille de présence

Commission 4 : Amélioration du cadre légal et renforcement des capacités des acteurs du secteur

N°	Prénoms et Noms	Structure	Fonction	Téléphone	Mail
1.	J-C MAURICE	Tetra Tech	conseiller technique	5148842517	jean-claude.maurice@tetrattech.com
2.	Matar SARR	Senelec/ SYNTES	Secrétaire général	77 332 40 03	matou.sarr@senelec.com
3.	André LAROCQUE	PATRP	consultant	78 304 52 52	andre.larocque@patrp.com
4.	Souleye WADE	USAID	PPP specialist	77 900 26 53	Swade@usaid.gov
5.	Souleymane SOUARE	SATEL/SENELEC	Secrétaire Général	77 819 56 44	souleymanesouare@senelec.sn
6.	Ibrahima FALL	MPIPDTE	directeur F e PPP	78 637 06 27	ibrahima.fall@mpipdte.gouv.sn
7.	Ibrahima SARR	CRSE	président	33 849 04 59	i.sarr@yahoo.fr
8.	Kabir AIDARA	MPIPDTE/DSP	coordonnateur	77 539 88 73	kabir.aidara@mpipdte.gouv.sn
9.	Birame SOW	CNH/MPE	juriste	77 438 50 32	birame2004@hotmail.com
10.	Papa Momar NDIAYE	CRSE	expert économiste	77 819 54 91	pmnd@live.com
11.	Madina TOURE	CESE	Chef division études	77 551 57 11	madinatoure87@yahoo.fr
12.	Aluise gueye	MGTDMT	DCT	77 526 23 17	gueyealuise@yahoo.fr
13.	Alassane Pablo FALL	ADEETels	SG	77 576 11 32	alpablofall@yahoo.fr

14.	Aissatou NIANG	FAFS	Membre CA	77 623 36 77	aissatou40@yahoo.fr
15.	Marie Gueye MBENGUE	CRSE	expert juriste	77 333 14 63	mariembengue@hotmail.com
16.	Mbaye Babacar DIAGNE	UNCS	vice-président	77 656 28 10	ababacarmbaye@yahoo.fr
17.	Pape Alassane DEME	SP/CNH	secrétaire permanent	77 647 56 60	papdeme@yahoo.fr
18.	Mbareck DIOP	CNP	SG/SPEBTPS	77 633 34 12	mbareck@gmail.com
19.	Samba Laobé MBAYE	Gouvernance Diourbel	directeur régional développement	77 629 65 92	mdesene@gmail.com
20.	John IS. NDECKY	DPI/MPIPDE	Ministère de promotion des investissements	77 389 09 95	johnismael.ndeky@mpipdte.gouv.sn
21.	Arame Ndiaye FALL	UFC/MCA	EPM	70 450 23 42	ramses1141@gmail.com
22.	Gnagna LAM	COS-PETROGAZ	analyste	78 148 55 43	lam.gnagna@gmail.com
23.	Fatou THIAM SOW	CEP/MPE	coordonnateur	77645 11 37	fatou-thiam.sow@cmes.net
24.	Alain JOLIVET	DUE	CP	77 885 11 00	alain.jolivet@eeas.europa.eu
25.	Babacar MBENGUE	UFC/MCA	ingénieur statisticien économiste	77 411 99 39	mbenguebabacar09@gmail.com
26.	Djibril DIONE	UFC/MCA	économiste principal	78 638 34 10	Djibril.dione@ufc-mcasn.com
27.	Idrissa NIASSE		consultant énergie	77 639 58 45	idiniasse@gmail.com